

Pack Réunica Pro

Santé

Prévoyance

Perte
d'emploi

Retraite

Un choix complet de **protections essentielles**



Prévoyance

Santé

Épargne

Retraite

Action
Sociale

Pack Réunica Pro

Toutes les solutions pour plus de sérénité

Santé • Prévoyance • Retraite • Perte d'emploi

Plus que tout autre actif, en tant que Travailleur Non Salarié, vous vous devez **d'anticiper les risques** et de vous **assurer une protection optimale** en matière de **Santé, Prévoyance, Retraite et Perte d'emploi**.

Dans tous ces domaines essentiels de la vie, **la vocation de Réunica**, acteur de référence de la protection sociale, est de vous permettre, **à vous** et à vos proches, **d'être mieux protégés**.

Le **Pack Réunica Pro** vous propose un ensemble de solutions que vous pouvez choisir en toute liberté :

- > **Réunica Santé Pro**, une complémentaire santé privilégiant la modularité,
- > **Réunica Prévoyance Pro** pour vous protéger en cas d'aléas de la vie,
- > **Réunica Avenir Professionnels** pour compléter votre retraite,
- > **Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise** (GSC) pour vous prémunir en cas de perte d'emploi.

Votre **Pack Réunica Pro**, ce sont également des **avantages spécifiques** et une **gamme de services dédiés** pour faciliter votre adhésion et simplifier vos démarches au quotidien.

**Avantage
fiscal**

Vos cotisations
sont déductibles* de
vos bénéfices professionnels.

* dans les limites fixées par la Loi Madelin.

Réunica Santé Pro

Assurer

vosre couverture Santé

Couvrant l'ensemble des besoins Santé de votre famille, Réunica Santé Pro vous permet de choisir des niveaux de garanties adaptés à votre situation et à votre budget.

Une liberté de choix en fonction de vos priorités

- > 4 formules modulables (Essentielle, Tranquillité, Confort, Excellence) pour une juste couverture à un juste coût, permettant de vous apporter une solution personnalisée.
- > 10 % de réduction pour votre conjoint(e),
- > la prise en charge des actes de prévention (aide au sevrage tabagique...) et soins non remboursés par la Sécurité sociale (médecine douce...),
- > la « solidarité coup dur » pour faire face à des dépenses imprévues (hospitalisation de plus de 8 jours...)⁽²⁾,
- > un accès gratuit à une offre complète de services à la personne : Réunica Vie Pratique.

Plus Réunica



Spécial Créateurs⁽³⁾

Une réduction de 20 % sur vos cotisations Santé la 1^{ère} année puis 10 % la 2^{ème} année en cas de souscription simultanée au contrat Réunica Prévoyance Pro.

(1) de la base de remboursement de votre régime obligatoire.

(2) sous certaines conditions.

(3) si vous exercez votre activité depuis moins de 4 ans.

Réunica Prévoyance Pro

Vous protéger
en cas d'aléas de la vie

Maladie, accident, invalidité...dans ces situations particulièrement difficiles, Réunica Prévoyance Pro vous assure, à vous et à vos proches, des revenus suffisants en cas d'arrêt temporaire ou définitif de votre activité.

En cas d'arrêt de travail temporaire

3 garanties pour maintenir votre niveau de revenus

- Indemnités Journalières
- Invalidité Permanente Totale ou Partielle
- Indemnités Hospitalisation

En cas de décès ou d'invalidité définitive

3 garanties pour assurer l'avenir de vos proches

- Capital
- Rente de Conjoint
- Rente Education



Plus
Réunica

- > une protection s'appliquant aussi bien dans le cadre privé que professionnel⁽¹⁾,
- > des tarifs très compétitifs pour une juste assurance au juste coût,
- > une souplesse dans le choix des niveaux de couverture.

Spécial
Créateurs⁽²⁾

Jusqu'à 30 % de réduction sur vos cotisations en fonction de la date de création de votre entreprise.

(1) en cas d'arrêt temporaire de votre activité professionnelle pour cause de maladie ou d'accident garanti.

(2) si vous exercez votre activité depuis moins de 4 ans.

Pour définir ensemble la ou les solutions adaptées à vos besoins,

GSC

Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise

Vous prémunir en cas de perte d'emploi

Vous êtes dirigeant d'entreprise et vous ne bénéficiez pas automatiquement des indemnités chômage. En cas de perte d'emploi, si votre entreprise est confrontée à des difficultés économiques, le Régime GSC⁽¹⁾ vous assure le versement d'indemnités chômage⁽²⁾ jusqu'à 70 % de votre revenu net fiscal professionnel, et un accompagnement personnalisé pour rebondir.

Une prise en charge quel que soit le cas de perte d'emploi

- > dépôt de bilan suite à une décision judiciaire,
- > dissolution ou cession à l'amiable sous contrainte économique,
- > en cas de révocation ou de non reconduction de votre mandat social.

Plus
GSC

- > un **abattement tarifaire de 15 %** si vous êtes gérant majoritaire, artisan, commerçant, non exposé au risque de révocation du fait de votre statut,
- > une **assistance emploi** pour repartir sur de nouveaux projets,
- > le **remboursement d'un an de cotisation à une assurance vieillesse** volontaire dès votre radiation du RSI si vous êtes TNS.

(1) Le Régime GSC a été créé par les instances patronales (MEDEF, CGPME, UPA) en 1979 pour répondre à l'absence de protection des entrepreneurs en cas de chômage.

(2) Après un délai d'attente de 12 mois.



Spécial
créateurs ou
repreneurs

Si votre entreprise a été créée ou reprise depuis moins de 3 ans, vous pouvez vous assurer pour une cotisation forfaitaire à des conditions privilégiées :

- **aucune obligation** de revenu minimum
- possibilité de **paiement mensualisé**
- **exonération** des droits d'entrée

Réunima Avenir Professionnels

Préparer votre retraite

Dans un contexte de désengagement des régimes obligatoires et de baisse importante des revenus à la retraite, **Réunima Avenir Professionnels** vous permet de vous constituer un complément de retraite par capitalisation dans un cadre fiscal particulièrement attractif.



Des versements à votre rythme

Vous choisissez la périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Une rente sécurisée et garantie

Réunima Avenir Professionnels vous assure une revalorisation minimum garantie pour toute la durée du contrat.

Plus Réunima⁽¹⁾

- > une prise en charge de vos cotisations en cas de coup dur : arrêt de travail (maladie ou accident) supérieur à 90 jours consécutifs,
- > une protection renforcée de votre conjoint (versement immédiat d'une rente de réversion en cas de décès).

Réunima
Avenir Professionnels



(1) Réunima est la marque commune de Réunica et Groupama dédiée à l'épargne retraite.

Votre Pack **Réunica Pro**

C'est également l'accès à des **services dédiés** :

Un espace membre sur le site
www.reunica.com vous permettant de suivre
vos remboursements santé en temps réels
et de consulter vos garanties

Une équipe de conseillers à
votre écoute

Des aides dans le cadre
de l'action sociale de Réunica

**des avantages fiscaux dans le cadre
de la loi Madelin en adhérant
à l'association «Assentiel TNS»⁽¹⁾**

(1) Association régie par la loi de 1901



Merci de nous adresser
votre demande d'information
à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe



Pack Réunica Pro

Demande de documentation complète

Je souhaite recevoir une documentation complète « Pack Réunica Pro »

Santé Prévoyance Retraite Perte d'Emploi

et/ou être contacté par un conseiller, de préférence entre h et h.....

Merci d'écrire en lettres capitales

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Entreprise :

N° Siren :

Fonction :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél. professionnel : Tél. portable :

Fax : Adresse e-mail :

Document non contractuel



Réunica

Votre partenaire protection sociale

Paritaire,
indépendant,
à but non lucratif

Retraite complémentaire

Réuni Retraite Salariés

Réuni Retraite Cadres

Prévoyance - Santé

Réunica Prévoyance

Arpège Prévoyance

Réunica Mutuelle

MUTA Santé

Epargne

Réunima

500 000

contrats d'entreprises clientes

8,5 milliards d'euros

de cotisations

7,3 millions

de personnes affiliées

1,5 million

d'allocataires en retraite